

## Introduction

Les cinq formats de communication MARC 21, soit le *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*, le *Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité*, le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*, le *Format MARC 21 pour les données de classification* et le *Format MARC 21 sur les renseignements communautaires*, constituent des normes largement utilisées aux fins de représentation et d'échange des données bibliographiques, d'autorité, de fonds, de classification et de données de renseignements communautaires sous une forme lisible par machine.

Une notice MARC comprend trois éléments : la structure de la notice, la désignation du contenu et le contenu de données de la notice. La **structure de la notice** constitue la mise en oeuvre de la norme internationale *Format pour l'échange d'information* (ISO 2709) et son équivalent aux États-Unis, *Bibliographic Information Interchange* (ANSI/NISO Z39.2). La **désignation de contenu**, soit les codes et les conventions établies explicitement pour identifier et préciser davantage les éléments de données dans une notice et pour prendre en charge la manipulation de ces données - est définie par chacun des formats MARC. Le **contenu** des éléments de données d'une notice MARC est habituellement défini par des normes qui ne font pas partie des formats. On peut citer en guise d'exemples la *Description bibliographique internationale normalisée* (ISBD), les *Règles de catalogage anglo-américaines*, les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH) ou d'autres règles de catalogage, des thésaurus de vedettes et des systèmes de classification utilisés par l'organisme qui crée une notice. Le contenu de certains éléments de données est défini dans les formats MARC (p. ex., le Guide, dans les zones 007 et 008).

Le *Format MARC 21 pour les données de fonds* : comprenant les lignes directrices pour l'indication du contenu définit les codes et les conventions (les étiquettes, les indicateurs, les codes de sous-zones et les valeurs codées) qui identifient les éléments de données dans les notices de fonds MARC tant pour les publications en série que les autres publications. Le contenu de la majorité des éléments de données et de leur affichage peut être déterminé par la norme sur les mentions de fonds ANSI intitulée *Holdings Statements for Bibliographic Items* (ANSI/NISO Z39.71) (anciennement *Serial Holdings Statements* (ANSI Z39.44) ou *Holdings Statements for Non-Serial Items* (ANSI/NISO Z39.57)). La norme internationale correspondante (seulement pour les fonds au niveau succinct) est *États de collection - Niveau succinct* (ISO 10324). D'autres désignateurs de contenu de fonds MARC 21 permettent d'utiliser le format pour agir en guise d'interface avec des systèmes de contrôle automatisés tels que des systèmes de catalogues collectifs, d'enregistrement des publications en série et de prêt entre bibliothèques. L'Annexe D comprend une comparaison des éléments de données des normes ANSI et ISO et des désignateurs de contenu définis dans le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*.

Le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds* s'adresse au personnel qui participe à la création et à l'entretien des données sur les fonds MARC de même qu'à ceux et celles qui participent à la conception et à l'entretien des systèmes aux fins de communication et de traitement des données sur les fonds MARC. L'Annexe E renferme un glossaire de termes utilisés dans les normes sur les mentions de fonds Z39 et dans le *Format MARC 21 pour les données de fonds*.

**Bibliothèque et Archives Canada** offre en ligne la version du *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*.

Les *Formats Marc 21* sont offerts en version anglaise sur le site de la **Bibliothèque du Congrès**.

### PORTÉE DU FORMAT SUR LES FONDS

Le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds* a été conçu pour transmettre les renseignements sur les fonds concernant trois types de documents bibliographiques qui sont identifiés par un code dans le *Guide/06 (Type de notice)*.

- **Document en une seule unité matérielle** - Document qui est complet dans une seule partie physique, par exemple, une carte, une partition, un ouvrage en un volume, un fichier informatique en une seule partie (Guide/06, code x).
- **Document en plusieurs parties** - Document qui est complet ou conçu pour être complet, dans un

## Introduction

nombre déterminé de parties physiques, par exemple, un ensemble de cartes, de partitions et de parties, une encyclopédie en dix volumes, un ensemble multi-supports, une collection manuscrite (Guide/06, code v).

- **Publication en série** - Document qui est publié en parties successives à intervalles réguliers ou irréguliers, avec l'intention de publier sans interruption, par exemple, un journal, un service de mise à jour de publications en série à une publication en feuilles mobiles (Guide/06, code y).

Par opposition à des éléments de données qui s'appliquent à une description bibliographique universelle de ces types de documents, les données sur les fonds peuvent comprendre :

- des renseignements particuliers sur un exemplaire d'un document;
- de l'information s'appliquant particulièrement à l'organisme de conservation;
- de l'information qui est requise aux fins de traitement local, d'entretien ou de conservation du document;
- des renseignements sur les versions.

### Zones de données sur les fonds

Quatre ensembles de zones de données sur les fonds ont été définis pour entrer des renseignements sur les documents conservés par un organisme.

- Libellé et modèle (zones 853-855)
- Énumération et chronologie (zones 863-865)
- Fonds textuels (zones 866-868)
- Identification des documents (zones 876-878)

Dans chaque ensemble, on a défini des zones distinctes pour trois catégories de documents :

- Unité bibliographique de base (zones 853, 863, 866, 876)
- Matériel supplémentaire (zones 854, 864, 867, 877)
- Index (zones 855, 865, 868, 878)

Les indicateurs et les codes de sous-zones définis dans les zones de données sur les fonds permettent de manipuler les données en vue de produire des affichages de mentions de fonds conformes aux normes sur les fonds de l'ANSI/NISO Z39. La section des zones 853-878 - *Données de mention de fonds - Renseignements généraux* comprend une description générale des quatre ensembles de zones de données sur les fonds et leurs liens et aussi une description détaillée de chaque ensemble de zones dans les sections d'information générale, soit 853-855 - *Libellé et modèle*, 863-865 - *Énumération et chronologie*, 866-868 - *Fonds textuels* et 876-878 - *Identification des documents*.

### Information sur les fonds intégrée et distincte

La zone 852 (*Emplacement*) est définie de sorte à contenir toutes les données requises suffisamment détaillées pour localiser un document. Elle peut renfermer de telles données qu'une indication de classement topographique unique, un numéro d'exemplaire et l'adresse de l'emplacement physique actuel du document.

- **Une seule zone d'emplacement** : Lorsque des fonds sont signalés pour un *seul* emplacement, on peut **intégrer** l'information dans la notice bibliographique MARC associée ou la placer dans une **notice de fonds distincte**. Il faut utiliser une seule zone 852 et toute zone de fonds associée.
- **Plusieurs zones d'emplacement** : Lorsqu'on signale des fonds pour *plusieurs* exemplaires d'un document et que les éléments de données sur l'emplacement et la cote varient, il faut alors utiliser plusieurs zones d'emplacement 852. Le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds* ne fournit pas de technique pour lier une zone 852 à des zones associées d'information sur les fonds. Afin d'assurer que ces zones sont liées implicitement, il faut appliquer les configurations de notice suivantes sur l'information relative aux fonds :
  - *Plusieurs zones d'emplacement 852 sans zones associées*. Lorsque plusieurs zones d'emplacement 852 n'ont aucune zone associée, on peut les **intégrer** dans la notice bibliographique MARC, les placer dans une **seule notice de fonds distincte** ou dans **plusieurs notices de fonds distinctes**.

- *Plusieurs zones d'emplacement 852 accompagnées de zones associées.* Lorsqu'une ou plusieurs zones d'emplacement 852 sont associées à des zones telles que 841, 007, 842, 844, 853-855, 86X ou 87X, il faut communiquer clairement chaque zone 852 et ses zones associées dans un seul groupe d'information sur les fonds. On peut **intégrer** un groupe d'information sur les fonds portant sur la zone 852 dans la notice bibliographique MARC associée ou le placer dans une **seule notice de fonds distincte**. Si le groupe d'information est intégré, la notice bibliographique ne doit pas contenir aucune autre zone d'emplacement 852 ni de groupe d'information non associé, car ces derniers doivent être entrés dans des notices de fonds distinctes.
- *Plusieurs zones d'emplacement 852 et zones associées s'appliquant à toutes les zones.* Dans des cas spéciaux, lorsque des zones de fonds associées s'appliquent à toutes les zones 852 en question, on peut considérer que toutes les zones 852 et leurs zones associées font partie d'un seul groupe d'information sur les fonds. Dans ce cas, on peut **intégrer** le groupe d'information sur les fonds dans une notice bibliographique MARC associée ou le placer dans une **seule notice de fonds distincte**.
- **Information sur le document :** Une notice de fonds peut contenir de l'information sur des unités matérielles conservées à un ou plusieurs emplacements. La section *876-878 - Identification des documents - Renseignements généraux* explique la liaison entre la zone 852, les zones de fonds associées 853-868 et les zones d'information sur le document 876-878.
- **Notices de fonds distinctes :** Une notice de fonds distincte est liée à une notice bibliographique MARC associée par la zone *004 (Numéro de contrôle de la notice bibliographique associée)*.

Les zones suivantes peuvent figurer dans une notice de fonds MARC distincte.

### Zones de fonds

Guide

Répertoire

- 001 Numéro de contrôle
- 003 Identité du numéro de contrôle
- 004 Numéro de contrôle de la notice bibliographique associée
- 005 Date et heure de la dernière transaction
- 008 Éléments de données de longueur fixe
- 014 Numéro de liaison
- 035 Numéro de contrôle de système
- 842 Description textuelle du genre de matériel
- 843 Note de reproduction
- 844 Nom de l'unité
- 845 Note sur les modalités d'utilisation et de reproduction
- 852 Emplacement
- 853 Libellé et modèle - Unité bibliographique de base
- 854 Libellé et modèle - Matériel supplémentaire
- 855 Libellé et modèle -Index
- 856 Emplacement et accès électroniques
- 863 Énumération et chronologie - Unité bibliographique de base
- 864 Énumération et chronologie - Matériel supplémentaire
- 865 Énumération et chronologie -Index
- 866 Fonds textuels - Unité bibliographique de base
- 867 Fonds textuels - Matériel supplémentaire

## Introduction

- 868 Fonds textuels - Index
- 876 Identification des documents - Unité bibliographique de base
- 877 Identification des documents - Matériel supplémentaire
- 878 Identification des documents - Index

### Zones de données bibliographiques

- 007 Zone fixe de description matérielle
- 010 Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès
- 016 Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale
- 020 Numéro international normalisé des livres
- 022 Numéro international normalisé des publications en série
- 024 Autre numéro ou code normalisé
- 027 Numéro normalisé de rapport technique
- 030 Abréviation CODEN
- 541 Note sur la source immédiate d'acquisition
- 561 Propriété et historique de la conservation
- 562 Note d'identification des copies et versions
- 583 Note sur les mesures prises

Parmi ces zones, les zones suivantes doivent figurer dans une notice de fonds distincte MARC : le *Guide*, le *Répertoire*, les zones 001, 004 et 852. Aux fins d'échange, la notice bibliographique MARC associée est distribuée aux partenaires de l'échange avant de leur envoyer une notice de fonds distincte.

- **Information sur le fonds intégrée** - On peut ajouter de l'information sur le fonds dans une notice bibliographique MARC existante plutôt que de l'inclure dans une notice de fonds distincte associée.

L'information sur le fonds intégrée peut comprendre les zones du format sur les données sur les fonds suivantes.

- 841 Données codées sur les fonds
- 843 Note de reproduction
- 845 Note sur les modalités d'utilisation et de reproduction
- 852 Emplacement
- 853 Libellé et modèle - Unité bibliographique de base
- 854 Libellé et modèle - Matériel supplémentaire
- 855 Libellé et modèle - Index
- 856 Emplacement et accès électroniques
- 863 Énumération et chronologie - Unité bibliographique de base
- 864 Énumération et chronologie - Matériel supplémentaire
- 865 Énumération et chronologie - Index
- 866 Fonds textuels - Unité bibliographique de base
- 867 Fonds textuels - Matériel supplémentaire
- 868 Fonds textuels - Index
- 876 Identification des documents - Unité bibliographique de base
- 877 Identification des documents - Matériel supplémentaire
- 878 Identification des documents - Index

Parmi ces zones, seule la zone 852 est requise dans une mention de fonds contenue dans une notice bibliographique MARC associée.

En général, les lignes directrices du présent document décrivent les notices de fonds distinctes. Dans la zone *Conventions d'entrée des données* des descriptions de la zone, il y a des directives particulières pour l'intégration de zones sur les fonds dans une notice bibliographique MARC associée. (Le premier exemple dans l'Annexe B illustre de l'information sur les fonds signalée comme une notice de fonds distincte et comme un groupe de fonds intercalé dans la notice bibliographique associée.)

### Condensé ou détaillé

Les données condensées ou détaillées des zones d'énumération et de chronologie peuvent être effectuées par algorithmes à l'aide d'un ordinateur s'il n'y a pas de rupture dans les niveaux d'énumération ou de chronologie. La section 853-878 - *Données de mention de fonds - Renseignements généraux*, décrit plus en détail cette capacité. Dans la zone *Convention d'entrée des données* de la section 853-855 - *Libellé et modèle - Renseignements généraux*, on y décrit les éléments de données qui doivent être présents pour effectuer la compression ou l'expansion du contenu des zones d'énumération et de chronologie des unités bibliographiques de base (zone 863) et du matériel supplémentaire (zone 864). Il n'est pas possible de procéder automatiquement à la compression ou à l'expansion du contenu d'une zone d'énumération et de chronologie pour des index (zone 865), car cela pourrait donner lieu à une mention de fonds ambiguë.

---

## COMPOSANTES D'UNE NOTICE DE FONDS DISTINCTE

### Description des parties d'une notice

Une notice de fonds MARC comprend trois parties principales : le **Guide**, le **Répertoire** et les **zones variables**. L'information suivante constitue un résumé de la structure d'une notice MARC distincte. Pour plus de détails, il faut consulter le document *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

- **Guide**

Il s'agit d'éléments de données qui fournissent principalement de l'information sur le traitement de la notice. Les éléments de données renferment des chiffres ou des valeurs codés et ils sont identifiés selon leur position de caractère relative. Le *Guide* possède une longueur fixe de 24 caractères et constitue la première zone d'une notice MARC.

- **Répertoire**

Une série d'entrées qui contiennent l'étiquette, la longueur et l'adresse du début de chaque zone de longueur variable de la notice. Chaque entrée comprend 12 positions de caractère. Les entrées du *Répertoire* des zones de contrôle de longueur variable sont placées en premier et organisées par ordre ascendant selon le premier caractère de l'étiquette. À la suite se trouvent les entrées des zones de longueurs variables organisées dans un ordre ascendant établi d'après le premier caractère de l'étiquette. La séquence stockée des zones de données de longueur variable d'une notice ne correspond pas nécessairement à l'ordre des entrées correspondant du *Répertoire*. Les étiquettes en double se distinguent seulement par l'emplacement de leurs zones respectives dans la notice. Le Répertoire se termine par un caractère terminateur de zone (soit le caractère ASCII 1E hexadécimal).

- **Zones de longueur variable**

Les données dans une notice bibliographique MARC sont organisées en zones de longueur variable qui sont identifiées individuellement par une étiquette numérique à trois caractères qui est stockée dans l'entrée au Répertoire pour indiquer la zone. Chaque zone se termine par un caractère terminateur. La dernière zone de longueur variable dans une notice se termine par un terminateur de zone et de notice (soit le caractère ASCII 1D hexadécimal).

- **Zones de contrôle de longueur variable**

Les zones 00X. Ces zones sont identifiées par une étiquette de zone dans le Répertoire, mais

## Introduction

elles ne contiennent pas de positions d'indicateur ni de codes de sous-zones. La structure des zones de contrôle de longueur variable est différente des zones de données de longueur variable. Les zones de contrôle de longueur variable peuvent renfermer un seul élément de données ou une série d'éléments de données de longueur fixe identifiés par leur position de caractère relative

- **Zones de données de longueur variable**

Les autres zones de longueurs variables définies dans le format. En plus d'être identifiées par une étiquette de zone dans le Répertoire, les zones de données de longueur variable contiennent deux **positions d'indicateur** stockées au début de chaque zone et un **code de sous-zone** à deux caractères qui précède chaque élément de données dans une zone.

- **Zones de données de longueur variable**

Ces zones sont regroupées en blocs, selon le premier caractère de l'**étiquette** qui, à quelques exceptions près, identifie la fonction des données dans la notice. Le type d'information dans la zone est identifié par le reste de l'étiquette.

0XX Numéros et codes  
5XX Notes  
8XX Données sur les fonds et l'emplacement, notes

Dans les zones de données sur les fonds 853-878, on a conservé une certaine similitude relative à la désignation du contenu. Voici la signification accordée au caractère final de l'étiquette des zones suivantes :

853/863/876 Unité bibliographique de base  
854/864/877 Matériel supplémentaire  
855/865/878 Index

Dans ces zones, les mêmes codes de sous-zones sont définis pour les éléments de données du libellé et de l'énumération et de la chronologie et de l'information sur le document.

Dans les zones de données de longueur variable, on utilise les deux types suivants de désignation du contenu :

- **Positions de l'indicateur**

Les deux premières positions de caractère dans les zones de données de longueur variable contiennent des valeurs permettant d'interpréter ou de compléter les données que l'on retrouve dans ces zones. On interprète les valeurs des indicateurs séparément, c'est-à-dire qu'on a attribué une signification propre à chacun des indicateurs. Les valeurs d'indicateurs peuvent être des caractères numériques ou alphanumériques en minuscules. Un blanc (le caractère ASCII ESPACE), représenté dans le présent document par «*b*», est utilisé dans une position de caractère non définie. Dans une position de caractère définie, on peut donner une signification au blanc, ou il peut signifier *qu'aucune indication n'est fournie*.

- **Codes de sous-zones**

Il faut manipuler séparément les deux caractères qui distinguent les éléments de données dans une zone. Un code de sous-zone contient un séparateur (le caractère ASCII 1F hexadécimal), représenté dans le présent document par «*+*», suivi d'un identificateur d'élément de données. Les identificateurs d'éléments de données peuvent être représentés par un caractère numérique ou alphabétique en minuscule. On définit les codes de sous-zones séparément dans chaque zone; cependant on conserve une certaine similitude de signification dans la mesure du possible (par exemple, dans les zones 853-855 - Libellé et modèle et 863-865 - Énumération et chronologie. On définit des codes de sous-zones principalement aux fins d'identification et non d'organisation. L'ordre des sous-zones est habituellement précisé par la norme Z39.71.

## Jeux de caractères

Une notice MARC 21 peut être encodée à l'aide de jeux de caractères de sept et huit octets ou du Jeu de

caractères universels codés (ISO 10646; UCS) (ou de Unicode™, un sous-ensemble commercial). On utilise l'ASCII pour les éléments de structure de la notice, dont la majorité des données codées sont également précisées à l'aide de la gamme de caractères ASCII. Pour plus de détails sur les jeux de caractères, le codage, les répertoires, etc., il faut consulter le document *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

### **Notice de fonds comprenant plusieurs caractères d'écriture**

Une notice de fonds MARC peut contenir des *données* présentées sous plusieurs caractères d'écriture. Il se peut qu'un type de caractère soit considéré comme étant le type principal du *contenu des données* de la notice même si d'autres types de caractères d'écriture sont également utilisés pour représenter le contenu des données. (Nota : les caractères ASCII sont utilisés pour les éléments de structure de la notice dont la majorité des données codées sont également précisées à l'aide de la gamme de caractères ASCII.) L'Annexe C présente les modèles généraux de données en plusieurs caractères d'écriture et comprend plusieurs exemples de notices complètes.

### **Répétition des zones et des sous-zones**

Dans le format, on précise s'il est possible ou non de répéter chaque zone et sous-zone.

### **Caractère de remplissage**

Un caractère de remplissage (le caractère ASCII 7C hexadécimal), représenté dans le présent document par une barre verticale (|), peut être utilisé dans des notices de fonds MARC dans les zones 007 (Zone fixe de description matérielle) et 008 (Éléments de données de longueur fixe). La présence d'un caractère de remplissage signale que le format prescrit l'utilisation d'un code, mais que le créateur de la notice n'a pas tenté d'en attribuer un. Il ne faut pas utiliser de caractères de remplissage dans le Guide, les étiquettes, les indicateurs et les codes de sous-zones.

### **Exigences relatives au niveau d'enregistrement**

Aucun code de niveau d'enregistrement n'est précisé dans le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds*. Les éléments de données qui doivent être présents afin de répondre aux exigences des divers niveaux d'enregistrement spécifiques de Z39.71 sont décrits dans le Guide/17 (Niveau d'enregistrement).

---

## ORGANISATION DU PRÉSENT DOCUMENT

### **Parties principales**

Le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds* comprend un état sommaire des désignateurs de contenu suivi d'une présentation détaillée de chaque désignateur de contenu. Après la description du Guide et du Répertoire, on présente en détail chaque zone de longueur variable par ordre d'étiquette de zone. Les zones de longueur variable sont présentées en groupes de zones qui sont liées à des fonctions associées :

Numéros et codes (Zones 010-035)

Notes (Zones 5XX et 84X)

Emplacement (Zones 852 et 856)

Données sur les mentions de fonds

853-868 - Renseignements généraux

853-855 - Libellé et modèle (*Renseignements généraux et zones individuelles*)

863-865 - Énumération et chronologie (*Renseignements généraux et zones individuelles*)

866-868 - Fonds textuels (*Renseignements généraux et zones individuelles*)

876-878 - Identification des documents (*Renseignements généraux et zones individuelles*)

880 - Graphie alternative

Les annexes de ce document fournissent des renseignements sur plusieurs sous-zones de contrôle (Annexe A), des exemples de notices de fonds complètes (Annexe B), des exemples de notices comprenant différents systèmes d'écriture (Annexe C), une comparaison des désignateurs de contenu du

## Introduction

*Format MARC 21 pour les données sur les fonds* et des éléments de données de Z39.71 (Annexe D), un glossaire (Annexe E), une liste des modifications apportées au format (Annexe F) et une liste des sources relatives aux codes des organismes (Annexe G).

### Sections d'information générale

Pour éviter la redondance, les sections d'information générale portent sur des groupes de zones possédant des caractéristiques semblables. Les sections d'information générale fournissent des directives à l'égard des désignateurs de contenu que l'on retrouve dans chaque zone d'un groupe. La description de chacune de ces zones fait allusion à la section d'information générale concernant le groupe dont elle fait partie et à toute autre section générale qui pourrait être pertinente.

Par exemple, la section d'information générale sur les zones 853-878 définit les quatre types de zones de données de fonds et décrit les liens entre elles et leurs aspects communs. La section générale de chacun des quatre types de zones de données sur les fonds (853-855 - Libellé et modèle; 863-865 - Énumération et chronologie; 866-868 - Fonds textuels; 876-878 - Identification des documents) donne des directives sur les désignateurs de contenu communs dans chaque type de zone. La description de chacune des zones individuelles (853, 863, 866, etc.) fait allusion aux sections d'information générale des zones 853-868 ainsi qu'aux sections d'information générale portant des types de zones particulières.

### Composantes des descriptions détaillées

Une description détaillée peut comprendre sept parties : la liste des désignateurs de contenu; les positions de caractère ou la définition et la portée de la zone; les lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu, appuyées d'exemples; les conventions d'entrée des données ; des documents ou zones MARC associés; d'autres documents pertinents et l'historique des désignateurs de contenu.

La **liste des désignateurs de contenu** de la zone présente :

- le nom des désignateurs de contenu;
- un code indiquant la possibilité de répéter ou non une zone ou une sous-zone (R ou NR).

Quant au Guide et aux zones de contrôle de longueur variable, la liste fournit le nom des positions de caractère et des valeurs codées définies. S'il s'agit de zones de données de longueur variable, la liste donne le nom des positions d'indicateur et de toute valeur codée définie ainsi que le nom des codes de sous-zones et de toute valeur codée définie. Pour toutes les zones de longueur variable, le **code de répétition ou de non-répétition** au niveau de la zone précise si on peut les répéter dans une notice de fonds. Pour les zones de données de longueur variable, le code de sous-zones de répétition ou de non-répétition précise si on peut répéter le code de sous-zone dans une zone.

La zone **de position de caractère ou de définition et portée de la zone** décrit le contenu d'une position de caractère ou d'une zone et fournit d'autres renseignements tels que la possibilité de répéter une zone dans des circonstances particulières, l'utilisation de listes ou de règles requises pour formuler les données.

La zone des **lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu** décrit le contenu et la portée de chaque code, indicateur ou code de sous-zone et fournit d'autres renseignements tels que la pertinence d'utilisation et la possibilité de répéter dans certaines circonstances. Dans cette zone, les valeurs codées et les codes de sous-zones sont présentés par ordre alphabétique ou numérique. On trouve des exemples sur l'utilisation des désignateurs de contenu qui portent sur l'application de désignateurs de contenu MARC particuliers immédiatement après leur description. Dans ces exemples, il se peut qu'on utilise l'expression <identificateur de l'emplacement> au lieu du code de l'organisme qui possède le document ou y donne accès. Dans les exemples, l'*identificateur du document* (zones 004, 010-030) ne figure pas, mais dans des notices de fonds distinctes, un tel lien pourrait être nécessaire pour identifier le titre bibliographique associé. Les mentions de fonds intégrées ne comprennent pas de zone d'identificateur de document.

La zone des **conventions d'entrée des données** donne de l'information générale pour l'application des désignateurs de contenu et sur des points tels que la ponctuation, l'espacement et l'utilisation de



désignateurs de contenu dans de l'information sur les fonds intégrée.

La zone de l'**historique des désignateurs de contenu** mentionne les modifications importantes qui ont été apportées aux désignateurs de contenu. Voici les types de modifications inclus :

- Nouveaux désignateurs de contenu qui influent sur l'uniformité du codage d'un dossier
- Redéfinition des codes et des valeurs
- Modifications aux codes et aux valeurs apportées pour assurer l'uniformité des spécifications MARC;
- Changements concernant la répétition lorsqu'elle nuisait à la cohérence du dossier;
- Restructuration;
- Désignation de contenu périmée. Les désignations de contenu auparavant définies dans un seul format sont désignées par *[USMARC seulement]* ou *[CAN/MARC seulement]*, lorsque le format n'est pas précisé, cela signifie que les désignations étaient définies dans les deux formats.

Dans les formats MARC, on fait une distinction entre les désignateurs de contenu **périmés** et ceux qui sont **supprimés**.

Un désignateur de contenu **périmé** a peut-être été utilisé dans des notices MARC et qui peut toujours être présent dans les notices créées avant la date à laquelle il est devenu périmé. Il ne faut pas les utiliser dans les nouvelles notices. Il sera mentionné dans la zone de l'*historique des désignateurs de contenu*. On fournit des directives sur la désignation de contenu aux fins de conversion rétrospectives de notices renfermant des éléments de données qui auraient été identifiés à l'aide d'un désignateur de contenu périmé.

Un désignateur de contenu **supprimé** ne paraîtra pas dans la zone de l'histoire des désignateurs de contenu et ne sera plus mentionné dans la documentation MARC. Il se peut qu'on supprime du format MARC un désignateur de contenu qui a été réservé dans le format sans avoir été défini, ou, s'il a été défini, mais qu'on est quasi certain qu'il n'a jamais été utilisé. Il est possible de redéfinir un désignateur de contenu supprimé dans un format.

### Conventions typographiques

Dans le présent document, voici les conventions typographiques utilisées :

- 0 - Le graphique « 0 » représente le chiffre zéro dans les étiquettes, les positions de caractère fixes, les positions d'indicateur et à d'autres endroits où on utilise des caractères numériques. Il faut faire la distinction entre ce caractère et la lettre majuscule « O » dans les exemples ou les textes.
- ␣, # - Les symboles graphiques « ␣ » ou « # » servent à indiquer un blanc dans les zones codées et dans d'autres situations particulières où la présence d'un blanc pourrait être ambiguë. (Dans la majorité des exemples textuels, le blanc est représenté de la façon habituelle, par l'absence d'un caractère.)
- ‡ - Le symbole graphique « ‡ » sert de séparateur dans un code de sous-zone. Dans un texte, on l'utilise pour faire allusion aux sous-zones, par exemple la *sous-zone ‡a*.
- / - La barre oblique et le numéro de la position de caractère servent à exprimer des positions de caractère particulières du Guide, du Répertoire, de la zone 008 et de la sous-zone ‡w, par ex., Guide/06, ‡w/0.
- 1 - Le symbole graphique « 1 » (le caractère ASCII hexadécimal 31) représente le chiffre un. On doit distinguer ce caractère de la lettre romaine minuscule « l » (le caractère ASCII hexadécimal 6C) et de la lettre majuscule « l » (le caractère ASCII hexadécimal 49) dans les exemples ou les textes.
- | - Le symbole graphique « | » représente un caractère de remplissage dans les exemples MARC. Lorsque ce graphique paraît dans la marge de gauche, il indique les parties de texte du présent document auxquelles des modifications ont été apportées.

### **NORMES ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS AU PRÉSENT FORMAT**

Le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds* devrait être utilisé de concert avec les normes suivantes et la documentation connexe. Lorsqu'une norme s'applique à des données dans des zones particulières du format, les zones sont inscrites entre parenthèses après la citation.

#### **Normes nationales et internationales**

Les publications de l'ISO sont disponibles auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ([www.iso.org](http://www.iso.org)) et de ses agents; et les publications de l'ANSI/NISO Z39, auprès de la *National Information Standards Organization* (NISO) ([www.niso.org](http://www.niso.org)).

*Règles de catalogage anglo-américaines*. Chicago, American Library Association [Zones 853-855; 866-868]

*Format pour l'échange d'information* (ISO 2709)

*Bibliographic Information Interchange* (ANSI Z39.2)

*Holdings Statements for Bibliographic Items* (ANSI/NISO Z39.71)

*Holdings Statements for Non-Serial Items* (ANSI/NISO Z39.57) [Remplacé par ANSI/NISO Z39.71]

*États de collection – Niveau succinct* (ISO 10324)

*Représentation de la date et de l'heure* (ISO 8601) [Zone 005]

*Serial Holdings Statements* (ANSI Z39.44) [Remplacé par ANSI/NISO Z39.71]

#### **Normes MARC et autres publications connexes**

Les publications suivantes sont maintenant offertes sur le site canadien du MARC 21 ([www.marc21.ca](http://www.marc21.ca)).

Format MARC 21 pour les données bibliographiques

Format MARC 21 pour les vedettes d'autorité

Format MARC 21 pour les données sur les fonds

Les mises à jour des publications suivantes sont offertes seulement sur le site canadien du MARC 21.

Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange

Format MARC 21 pour les données de classification

Format MARC 21 sur les renseignements communautaires

La distribution mondiale des publications suivantes se fait auprès de :

**Library of Congress.** Cataloging Distribution Service  
Washington, DC 20541 USA

*MARC 21 Concise Formats* (les 5 formats en versions abrégées)

*MARC Code List for Organizations* (remplace *Symbols of American Libraries*)

*MARC Code List for Languages*

*MARC Code List for Countries*

*MARC Code List for Geographical Areas*

*MARC Code Lists for Relators, Sources, Description Conventions*

*Subject Cataloging Manual: Classification*

*Subject Cataloging Manual: Shelflisting*

*Subject Cataloging Manual: Subject Headings*

*MARC 21 Specifications for Record Structure, Character Sets, and Exchange Media*

#### **Documents en français disponible en ligne sur le site de Bibliothèque et Archives Canada**

Codes de pays ([www.marc21.ca/M21/COD/PAYS.html](http://www.marc21.ca/M21/COD/PAYS.html))

Codes des régions géographiques ([www.marc21.ca/M21/COD/REG.html](http://www.marc21.ca/M21/COD/REG.html))

Codes de langues ([www.marc21.ca/M21/COD/LNG.html](http://www.marc21.ca/M21/COD/LNG.html))

Codes de relations, de sources et de conventions de description ([www.marc21.ca/M21/COD/REL.html](http://www.marc21.ca/M21/COD/REL.html))

Spécifications MARC 21 ([www.marc21.ca/M21/M9001.html](http://www.marc21.ca/M21/M9001.html))

**Documents disponibles seulement en anglais sur le site de la Bibliothèque du Congrès** ([www.loc.gov/marc](http://www.loc.gov/marc))

*MARC 21 Concise Formats*

*MARC 21 Concise Format for Classification Data*

*MARC 21 Concise Format for Community Information*

*MARC 21 Concise Format for Bibliographic*

*MARC 21 Concise Format for Authority Data*

*MARC 21 Concise Format for Holdings Data*

*MARC Code List for Organizations* (remplace le *Symbols of American Libraries*)

*MARC 21 LITE Bibliographic Format*

*MARC 21 Specifications for Record Structures, Character Sets, and Exchange Media*

---

## DOCUMENTATION PÉRIMÉE

### *Documentation USMARC*

Le MARC 21 remplace la version de 1989 du *USMARC Format for Holdings Data: Including Guidelines for Content Designation* et les mises à jour n<sup>os</sup> 1 (avril 1991), 2 (juillet 1994) et 3 (octobre 1998) de cette version. La version de 1989 du format remplaçait celle de 1984 qui constituait la première édition et sa mise à jour n<sup>o</sup> 1 en 1987.

### *Documentation CAN/MARC*

Le MARC 21 remplace la version de 1990 du *Format de communication du MARC canadien : données sur les fonds* et sa mise à jour publiée en 1992.

---

## GESTION DE LA DOCUMENTATION

Le *Format MARC 21 pour les données sur les fonds* est préparé par le *Network Development and MARC Standards Office* de la Bibliothèque du Congrès, en collaboration avec *Gestion des contenus*, de Bibliothèque et Archives Canada et le *Bibliographic Standards and Systems de la British Library*.

Veillez faire parvenir vos questions concernant le contenu du présent document à l'une des organisations suivantes :

**Network Development and MARC Standards Office**

Library of Congress  
101 Independence Avenue, S.E.  
Washington, DC 20540-4402, USA  
Télécopieur : +1-202-707-0115  
Courriel : [ndmso@loc.gov](mailto:ndmso@loc.gov)

**Données ouvertes**

Division de la gestion des contenus  
Bibliothèque et Archives Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0N4  
Canada  
Télécopieur : +1-819-934-4388  
Courriel : [marc@lac-bac.gc.ca](mailto:marc@lac-bac.gc.ca)

**Metadata Services**

The British Library  
Boston Spa Wetherby

## Introduction

West Yorkshire LS23 7BQ, United Kingdom  
Télécopieur : +44 (0) 1937 546586  
Courriel : bd-info@bl.uk

En 2012, la section *Éditions et Services de dépôt de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada* a cessé de publier et distribuer les mises à jour des *Formats MARC 21*.

La version canadienne du site Web du MARC 21 ([www.marc21.ca](http://www.marc21.ca)) a été remaniée de manière à présenter une version mixte HTML et PDF des différentes mises à jour.

La section **Guide d'impression** intégrée aux pages HTML des annexes des modifications aux différents formats présente les mises à jour en version PDF, et ce, afin de permettre l'impression de chaque zone touchée par les plus récentes modifications.

La plus récente version intégrale mixte HTML et PDF pour les formats des données bibliographiques, pour les vedettes d'autorité et pour les données sur les fonds est maintenant offerte sur le site canadien du MARC 21.

Seules les mises à jour pour les données de classification et les renseignements communautaires sont intégrées au site canadien du MARC 21.

Le nouveau site Web représente maintenant la source officielle pour la documentation canadienne concernant le MARC 21.